

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 février 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 11 février 2025 s'est réuni le Lundi 17 février 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

B.10

**Contrat de mandat public avec la SEM 47 pour le projet de
réhabilitation de la Maison des Métiers d'Art**

A la suite de l'incendie qui s'était déclaré le 19 janvier 2021 dans la maison des métiers d'art, la Commune de Marmande a lancé des études dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment.

Conformément aux dispositions du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique (ex loi MOP), la Collectivité a décidé de déléguer au Mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du présent contrat.

Le périmètre de la mission est le suivant :

- Etape 1 : Définition des conditions administratives et techniques.
Forfait : 330.00 Euros HT
- Etape 2 : Recrutement du maître d'œuvre, du CT et du SPSP
Forfait : 990.00 Euros HT
- Etape 3 : Consultation des entreprises, gestion des interventions des divers acteurs et signature des marchés des entreprises.
Forfait : 1 340.00 Euros HT
- Etape 4 : Gestion des contrats de maîtrise d'œuvre, CT, SPS et travaux en phase chantier
Forfait : 7 790.00 Euros HT
- Etape 5 : Solde des marchés travaux – Gestion de la période de parfait achèvement – solde des contrats CT, SPS.
Forfait : 1 357.00 Euros HT
- Etape 6 : Remise des comptes au maître d'ouvrage et établissement du décompte général de la convention de mandat compris

Le montant de la rémunération forfaitaire telle qu'elle résulte de la décomposition de l'état des prix forfaitaires est de :

Montant HT : 11 807.00 €

Montant TTC : 14 168.40. €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Accepte** les termes de la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer le contrat de mandat ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.
- Précise** que le montant de l'opération sera inscrit au budget principal sur l'enveloppe correspondante.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00
Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 17 février 2025

La secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/02/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25/02/2025..

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

